

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 9 ; Convocation du 4 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames BESSARD Virginie, DUVILLARD-CHARVAIX Isabelle, SIMONET Chantal et Messieurs BERGE Roger, CHATELET Jean-Marc, COMBAZ Pierre, MAIRE Guillaume, PERRADIN Laurent et GAUTHIER Jean-Michel

Membre absent : Messieurs BESSARD Sébastien

Membres excusés : Mesdames CHABANNE Véronique, RAVOUX Annick et CHATELET Karine (pouvoir à Monsieur CHATELET Jean-Marc) et Monsieur CANDELORO Frédéric

Secrétaire de Séance : Madame SIMONET Chantal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 juillet 2018.

DELIBERATIONS – DECISIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de consulter des organismes bancaires afin de prévoir la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 25 000 € permettant le règlement des factures liées aux travaux d'extension et d'aménagement de la salle polyvalente, dans l'attente du versement des subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département pour cette opération
- Décide la modification budgétaire suivante de virement de crédits afin de régler à la société SOCAFL la facture d'un montant de 24 681,60 € TTC relative aux travaux de voirie (investissement) 2018,
Section investissement - Dépenses
 - o Compte 21578- opération 210 *matériels de désherbage* - 1 800 €
 - o Compte 2151 – opération 111 *voirie* + 1 800 €
- Approuve le nouveau plan de financement établi par le SIEA, dans le cadre du projet de limitation de l'éclairage public nocturne, indiquant une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune de 4 351,55 € TTC et décide de régler ces frais sur l'exercice budgétaire 2019
- Prend connaissance du devis estimatif transmis par la société AIN CLEAN pour le nettoyage des abords des routes communales et décide de solliciter une offre détaillée pour un nettoyage à réaliser cette fin d'année 2018 sur certaines voies
- Maintient les exonérations et abattements en vigueur au niveau de la fiscalité directe locale
- Confirme son souhait d'acquérir le chemin cadastré A 468 au lieudit Beaujeu, pour l'euro symbolique, autorise le Maire à recevoir et authentifier l'acte *en la forme administrative* pour l'achat de ladite parcelle, et à signer tous les documents liés à ce dossier ; les frais liés à cette transaction seront pris en charge par la Mairie

- Décide de confier une mission d'assistance juridique au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain afin de sécuriser la procédure à suivre et la rédaction de l'acte d'achat *en la forme administrative* du chemin cadastré A 468, autorise le Maire à signer la convention à intervenir qui définit notamment les modalités de mise en place de la mission et indique un coût total net de 625 €
- S'oppose au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de communes de la Dombes, du fait que ces services publics sont actuellement très bien gérés tant techniquement que financièrement, le premier par le Syndicat intercommunal des eaux Renom Chalaronne et le second par la commune elle-même
- Approuve le projet de fusion envisagé entre les syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne, défini par l'arrêté préfectoral du 27 août 2018, ainsi que le projet de périmètre et des statuts de la nouvelle entité ainsi créée qui serait dénommée : Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec le Préfet afin de recourir à la plateforme DOCAPOST FAST pour la télétransmission des actes à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, en remplacement de la plateforme ADULLACT jusqu'alors utilisée
- Prend connaissance du diagnostic thermique établi par M. SAUDEMONT Romuald dans le cadre du projet d'isolation des locaux scolaires (bâtiment comprenant 2 classes et la cantine), donne un accord de principe pour lancer une consultation d'entreprises compétentes dans ce domaine, et autorise le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat, du Syndicat d'énergie et de e-communication SIEA, du Département, de la Région et de la Communauté de Communes

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est informé notamment sur les points suivants :

- Informations diverses sur la rentrée scolaire : lettre d'informations aux parents, mise en place d'un deuxième service à la cantine scolaire de l'école de ROMANS, suppression d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles, changement de traiteur pour les deux cantines début novembre, absence prévue d'un agent à compter d'octobre
- Projet de création d'un *service commun* au sein de la Communauté de communes pour le domaine enfance/jeunesse (dont la gestion des intervenants sports et musique dans les écoles)
- Avancement des travaux divers : chantier d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente (des avenants sont à prévoir sur certains lots pour des moins-values), programmation des travaux de voirie et de réfection des fossés, livraison des équipements de désherbage, retard dans la pose par la Communauté de communes des radars pédagogiques et du panneau d'informations, indisponibilité temporaire du véhicule communal, desserte incomplète du village en fibre optique (démarches auprès du SIEA), déclaration pour la réalisation d'un forage, réparation du mur côté ouest de la cour de l'école prévue cette fin d'année, étude envisagée en 2019 de la réalisation d'un abri pour les élèves et les parents à l'entrée de l'école
- Organisation de formations par le Syndicat mixte Veyle Vivante, à destination du personnel communal, pour l'obtention ou le renouvellement du certificat Certiphyto dont la détention est obligatoire pour l'utilisation des produits phytosanitaires

- Observations formulées suite au dépôt de la demande de permis de construire de BOURG HABITAT pour la construction de 20 logements locatifs sociaux composés de T 2 et de T 3, sur le terrain situé en face de la Mairie
- Demande à la Communauté de Communes pour la mise en place d'une navette reliant ROMANS à CHATILLON
- Classement de la Commune au concours départemental de fleurissement 2018 : 11^{ème} ex-aequo
- questionnement sur les déchets acceptés à la décharge « déchets verts » strictement réservée aux habitants
- Présence importante d'ambrosie sur le territoire communal malgré une information communale bi-annuelle sollicitant la vigilance et l'intervention des propriétaires et exploitants des terrains concernés
- Pas d'accueil cette fin d'année de l'animation *la Ronde des jeux* mise en place par la Communauté de communes de la Dombes
- Confirmation d'organisation à l'issue de la cérémonie commémorative du 11 novembre, d'un *banquet républicain* à la salle polyvalente, à l'occasion du centenaire de la fin de la Première guerre – les inscriptions sont prévues début octobre ; des livrets d'informations à destination des élèves et pour la bibliothèque seront achetés sur le centenaire de la guerre 1914-1918
- Invitations aux portes ouvertes de la ferme le carré vert à ROMANS, le 29 septembre prochain
- Comptes rendus des dernières réunions, des rendez-vous divers
- Documents consultables en Mairie : rapports divers annuels 2017, statuts modifiés du SIEA
- Réunions - divers
 - Séance du Conseil : lundi 8 octobre à 20 h
 - Réunion Maire et adjoints : lundi 1^{er} octobre à 19 h
 - Réunion organisation de la cérémonie du 11 novembre/banquet républicain : lundi 1^{er} octobre à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

